

L'Abeyille

de la Nouvelle-Orléans

Journal Hebdomadaire

Fondée le 1er Septembre 1827

Publiée par le Times-Picayune Publishing Co., au Times-Picayune Building, Square Lafayette, Nouvelle-Orléans, Lnc., Telephone Main 4100.

Enregistré à la Poste de la Nouvelle-Orléans, Lnc., comme matière de deuxième classe, conformément à l'acte du 3 Mars, 1879.

En Louisiane et au Mississipi, par an \$2.50
Pour les Etats-Unis, un an \$3.00
Par mois .250

La Sante Morale de l'Enfant

Nous avons dit combien il importe que les chambres où vivent nos chers tout-petits soient propres, gaies à l'œil et contenant le plus grand volume possible d'air pur. L'hygiène nous impose cette nécessité de l'air pur et de la propreté comme base indispensable à la santé physique de nos bébés.

Si nous les demandons gaies, peuplées d'images fraîches, de fleurs, de verdure, proches des chants d'oiseaux, c'est pour leur santé morale. Nous avons dit aussi combien un lieu triste, sale, des images sordides peuvent laisser de laids et pénibles souvenirs dans une âme d'enfant. Tout fait empreinte sur ces tendres cerveaux, sur ces imaginations naïves, sur ces cœurs confiants. Combien nous devons veiller, nous, les mères, pour ne laisser prendre que de bonnes et saines empreintes! Cette surveillance ne s'exercera pas seulement sur ce que peuvent "voir" autour d'eux nos enfants, mais encore sur ce qu'ils peuvent "entendre."

Ah! qui dira le mal que certaines histoires, certains racontars, certaines paroles, peuvent faire à un enfant?

Il est des gens mal élevés qui ne savent pas respecter l'enfance et se permettent, en sa présence, de tout dire, les mots les plus grossiers, les choses les plus laides. Quelques-uns même s'amuse à faire répéter aux mignonnes bouches roses des paroles odieuses, et en rient beaucoup.

L'enfant ne comprend pas toujours, évidemment. Il répète comme un petit perroquet. Mais quand il comprendra, il sera trop tard: car ayant pris l'habitude d'entendre et de dire de vilaines choses, il les trouvera toutes naturelles. Quelle désolante éducation! Et qu'ils sont coupables, ceux qui salissent ainsi l'imagination et les lèvres de nos chers bambins!

Parfois, ce sont des récits, non point grossiers mais faux, faits aux enfants pour les amuser et qui peuvent avoir une funeste influence.

Ce sont des histoires terrifiantes, contées aux bébés, de bêtes fantastiques ou d'hommes monstrueux qui rendent les enfants peureux ou timides. Ce sont les aventures de crime et de police, qui faussent et détraquent leur imagination.

Certes, cette petite âme, si croyante en nous, nous croira encore si nous donnons à la méchanceté et au vice le pas sur la vertu. Ce sont les paroles que l'enfant entend autour de lui qui formeront une base à ses opinions futures. Aussi la maman doit-elle proscrire devant son chéri toutes conversations qui lui peuvent donner une mauvaise empreinte. Elle le fait, j'en suis sûre, quand elle est là. Mais peut-elle entendre ce qui se dira loin d'elle par des personnes auxquelles l'enfant sera confié? Voilà pourquoi il est si important de choisir les gens qui entourent notre bébé et de ne les laisser avec eux qu'à bon escient, et après avoir approfondi leur vraie mentalité. Qu'il s'agisse de nos amis, de nos serviteurs ou des petits camarades des bambins, ne consentons à ces fréquentations que si nous sommes sûres que rien ne sera dit qui puisse faire tort à leur âme naïve. Nous ne regretterons pas cette vigilance.

Toto à son père:

Papa, pourquoi le président de la Chambre met-il son chapeau quand on fait du bruit?

Mon ami, c'est pour indiquer qu'il est au-dessus de la tête.

Le Commerce Extérieur de la France

PAR M. MICHEL LELONG

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vice-président de la Chambre de Commerce française de la Nouvelle-Orléans et correspondant du journal "Le Moniteur de l'Exportation."

Une nation est riche par l'extension de son commerce extérieur, car elle trouve dans ses exports une soupape de sûreté pour ses produits en surproduction, un écoulement des manufacturés, et dans ses imports des matières qui lui manquent ou qu'elle a en quantité insuffisante. Ces échanges lui assurent plus de bien-être, sans compter une régularité assez constante dans le prix de ses marchandises.

Toute nation doit rechercher, à l'exemple d'un fléau de balance, à équilibrer la valeur de ses échanges, et surtout à développer davantage ses exports qui la rendront aussi peu tributaire que possible des autres pays.

On comprend donc combien la recherche des marchés étrangers est vitale pour une contrée qui doit par l'effort continu de son gouvernement, joint à ceux de puissants groupements particuliers, accroître ce mouvement d'échanges, conquérir encore et toujours de nouveaux marchés. Cet effort doit être continu, mathématiquement poursuivi, ne pas tenir seulement à l'action de l'individu, mais être poussé par tous avec la même ardeur, le même esprit de suite.

Quel est à ce point de vue l'action de la France.

Certes, elle était assez bien placée dans le marché mondial, avant 1913, mais depuis cette terrible guerre faite sur son sol, détruisant ses usines, ruinant une de ses régions les plus riches, accaparant toutes ses forces vives, elle s'est trouvée au lendemain de la victoire avec un change déprécié et trop de besoins intérieurs pour s'occuper avec toute la vigueur voulue de son commerce extérieur, pour coordonner toutes les actions disséminées de ses exportateurs afin de reprendre cette lutte économique si indispensable à son existence.

D'autres nations dont le commerce avait été réduit à néant, mais avec des procédés depuis longtemps bien au point, commencent très sérieusement à se rétablir.

Il y a cependant progrès dans le commerce extérieur français, mais on peut se demander si cela n'est pas dû à la magnifique qualité des produits plutôt qu'à l'effort des négociants pour les imposer.

France	Imports		Exports	
	1919	1920	1920	1919
Denrées	10,704,485,000	8,618,155,000	2,211,323,000	1,190,411,000
Matières premières	14,753,215,000	16,800,548,000	4,772,124,000	2,444,293,000
Articles manuf.	10,341,567,000	9,986,246,000	14,252,907,000	7,387,562,000
Colis postaux			1,198,403,000	857,334,000
	35,799,267,000	35,404,951,000	22,434,757,000	11,879,600,000

Ces produits venant de France sont en général particulièrement appréciés; il en résulte pour eux un coefficient économique considérable: on accepte de les payer plus cher, mais il est si difficile de les avoir dans un temps déterminé, des frais inconnus viennent ensuite tellement les grever que bien souvent l'on doit s'adresser à des produits moins satisfaisants mais qui proviennent de pays où l'exportateur étranger est mieux encouragé.

Des changements radicaux dans ses procédés permettront seuls à la France d'occuper la place qu'elle devrait avoir.

Pour la représentation de ses produits, nous ne pouvons conseiller à une moyenne entreprise d'envoyer à l'étranger un agent spécial, elle peut simplement obtenir des adresses de représentants sérieux de nos consuls qui honorent la France, dans ce pays-ci des Etats-Unis en particulier, de nos Chambres de Commerce françaises, mais les maisons importantes auront toujours intérêt à avoir un agent direct, qui non

seulement ne se contentera pas de vendre ces produits, mais aussi tiendra sa maison au courant des progrès réalisés sur le marché par des produits similaires.

Le fabricant français établit, en général, son prix pour marchandises prises à l'usine ou rendues gare port d'embarquement. Pourquoi ne pas le fixer à bord de steamer? La tâche du commerçant étranger doit être facilitée; il doit pouvoir, par le prix qui lui est fait, connaître immédiatement ses possibilités de travail; avec les errements suivis actuellement, cela lui est impossible.

Voici, par exemple une marchandise cotée gare port d'embarquement. Nous avons pu, par d'autres voies que celles de ce commerçant, savoir qu'elle sera gravée des frais suivants:

Fret. La tonne variera de 45 à 90 francs.

Camionnage de la gare à la tente, Fr. 15 par colis. Frais d'embarquement, 6.25 par colis. Main-d'œuvre, 0.25 par colis. Droits de statistique, 0.25 par colis. Permis d'export, 1.50 par colis. Ouverture des caisses exigées par la douane, 2 par colis. Affranchissements et divers, 1.50 par colis.

D'autres compagnies dans la même ville quotent différemment, et la liste souvent s'allonge.

Que le négociant français connaisse toutes ses dépenses et les fasse rentrer dans son prix à bord steamer, puis qu'il exige d'être payé par une banque locale contre remise des documents.

Par leurs ramifications, les banques de crédit extérieur peuvent être très précieuses à l'expéditeur français grâce aux renseignements qu'elles peuvent immédiatement lui donner sur la solvabilité des acheteurs qui se présentent, et lui fournir des renseignements commerciaux techniques.

Le commerçant français doit, d'autre part, s'ingénier à faciliter la tâche de l'acheteur étranger en veillant à la régularité de ses envois et à leur expédition par les moyens les plus rapides et les plus économiques. Il peut être désorienté d'apprendre que Bordeaux, port gros exportateur de produits pour la Nouvelle-Orléans, doit d'abord les envoyer à Liverpool, puis à New-York, avec comme conséquence une augmentation du fret et des transbordements.

Les Compagnies maritimes françaises, qui comme leurs semblables, sont en ce moment à court de fret, ne peuvent-elles donc pas se rendre compte de la situation unique, comme port des Etats-Unis, de la Nouvelle-Orléans, et organiser des services directs avec cette im-

portante ville? Car, en plus de sa grosse absorption de produits, comme consommatrice, elle, et ses riches états voisins, la Nouvelle-Orléans se trouve être la voie la plus économique, car fluviale, pour l'expédition de marchandises dans le centre et l'est des Etats-Unis.

Pourquoi, d'autre part, la France n'adopterait-elle pas pour l'envoi de ses colis à l'étranger, le système du parcel post si pratiquement utilisé par l'Angleterre et les Etats-Unis?

Nous sommes de ce côté, dans une situation réellement inférieure, et je crains devoir citer le cas de deux de mes amis d'ici, qui commandèrent, début de décembre, chacun, un manteau à une importante maison de confection de Paris. En même temps que leur commande, ils adressèrent leur chèque, d'environ 800 francs; ce montant fut encaissé dès l'arrivée, mais leur calcul avait été erroné, il manquait 4 francs pour couvrir complètement la valeur de ces manteaux; ils en sont aussitôt

Les Prix de Vertu

A L'ACADEMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES DE CLERMONT

Nos lecteurs seront très intéressés de lire, en partie, le compte rendu de la séance de l'Académie de Clermont, où est mentionné la fondation d'un prix de 3,000 francs pour les familles nombreuses, décerné par Mme Chaffraix-Lelong:

"Déjà l'une de vous s'est émue, Mme Chaffraix-Lelong, dont tout Chamalières connaît la bonté exquise et l'inépuisable charité, a voulu marquer tout l'intérêt qu'elle porte aux pauvres mères et vient de fonder un prix de 3,000 francs pour les familles nombreuses. La donatrice a choisi pour le prix de 1921, la famille Rossignol, de Chamalières, composée du père, de la mère, et de sept enfants. Le père, ouvrier d'industrie, est atteint de neurasthénie profonde. L'épreuve de la vie semble avoir été trop lourde pour ses épaules, il ploie sous la charge. Nul ne saurait le lui reprocher, car la lutte pour la vie—sans la santé—est le plus terrible des drames; si poignant, si écrasant qu'il n'a jamais tenté le romancier, ni le dramaturge le plus pessimiste, c'est un insondable abîme de douleur et d'angoisse. La mère n'est guère plus robuste que son mari. L'atmosphère que l'on respire dans la pauvre maison est noire et morose; l'enfance vit mal à l'aise en face de tant de détresse, d'inquiétude et de chagrin. Voici cependant que s'éclaire l'horizon et qu'une fée bienfaisante vient faire danser une poussière d'or au-dessus de la table où s'assoient les sept enfants; cinq garçons et deux filles, dont le plus âgé a quatorze ans et le dernier né quatre ans à peine. Puisse la sagesse et la prévoyance inspirer de prudentes résolutions aux parents, puisse ce don de la fortune et de la générosité ne pas être dissipé en fantaisies. Qu'il soit plutôt comme le flux libérateur qui soulève la barque échouée et lui permet de reprendre sa course. Pauvres gens, la charité vous touche. Dieu vous guérisse!"

avisés, et ils s'empressent de parfaire cette différence. On leur accuse réception de cette somme, et ils sont prévenus que l'expédition a été faite le 15 janvier, en deux colis. Au milieu de mars, seulement, ils apprennent qu'un seul de leur colis, est arrivé à New-York, par le transatlantique la Savoie, parti du Havre, le 4 mars, et ils sont priés d'envoyer le montant de douane, se rapportant à une valeur estimée, ce qu'ils font aussitôt, mais il leur est répondu de New-York, que ce colis est introuvable. Ils ne l'ont pas encore au 15 avril, et mes amis pensent que ce retard tient à ce que l'adresse mentionnait le prénom après le nom de famille, qu'en conséquence l'administration américaine a été en droit de considérer ce prénom comme leur propre nom, et de classer ce colis.

Malheureusement la conclusion pour cette petite transaction, c'est que dès février, ces mêmes articles ont été commandés en Angleterre, par ces mêmes clients, qui les ont obtenus cinq semaines après, en parcel post, contre remboursement payable à la Nouvelle-Orléans.

Vraiment, les pouvoirs publics, les Chambres de Commerce, les puissants groupements en France, doivent sérieusement prendre en mains tous ces problèmes, car il y va de veiller, d'assurer, d'organiser au besoin, avec l'aide des Compagnies, les transports tant en France qu'au dehors. Nos négociants de leur côté, doivent dégager leurs factures de tous ces petits frais qui les encomrent généralement, qu'ils les calculent dans leur prix, et qu'ils l'établissent pour marchandises rendues à bord de steamer, et de préférence à destination, et qu'ils mettent comme obligation pour l'acheteur de les faire payer par une banque locale, contre présentation des documents.